

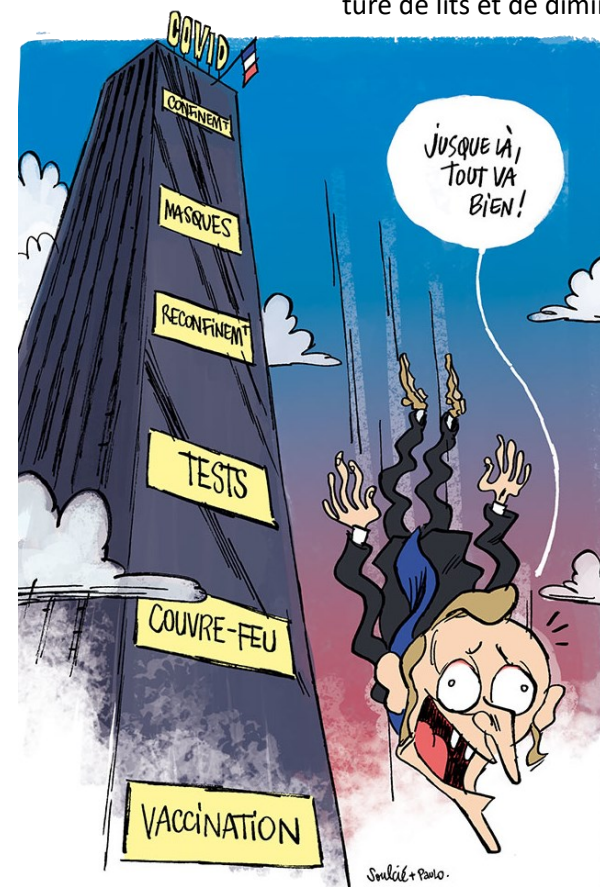
Un an de crise Covid... L'Etat toujours à la ramasse!

Un an de crise sanitaire et malgré les beaux discours et les belles professions de foi, **toujours pas de remise en cause des politiques de démantèlement de l'hôpital public** mises en place ces dernières décennies.

Après les mensonges sur l'utilité des masques et de leur pénurie; après la fabrication de respirateurs inutilisables, après une arrivée des tests PCR plus que poussive et l'absence de réelle politique de dépistage traçage et d'isolement; après la « surprise » de la deuxième vague, après l'échec des crédits d'impôt recherche et les dividendes faramineuses versées aux actionnaires. **Le Gouvernement aura donc aussi réussi à démontrer son incompetence à mettre en place et gérer un plan de vaccination** digne de ce nom.

Mr MACRON et son ministre de la Santé Mr VERAN ont beau nous annoncer que la France serait en mesure de vacciner toute la population « d'ici fin août », il n'en reste pas moins qu'au rythme actuel il serait plus prudent de plutôt tabler sur la mi septembre... 2023...(selon les données du site covidtraker.fr/vaccintracker/).

MALGRÉ LES PROMESSES
ET LES CARENCES POINTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE,
LES FERMETURES DE LITS D'HOPITAUX SE POURSUIVENT.



quotidien des soignants? Le faiblard Ségur de la Santé aura certes permis une revalorisation des salaires de 183€. Mais devant les constats de manque de lits, de manque d'imageries, de manque de personnels, de manque de formations toujours aucun signe de l'esquisse d'un début de réponse. **Aucun plan de formation, aucun plan d'embauche, aucune réflexion sur l'insupportable intensification du travail.** Au contraire même, les projets de fermeture de lits et de diminution de postes demeurent.

Comment ferons nous face aux prochaines vagues épidémiques? Le directeur du CHU de Nantes a bien sa petite idée: « On l'a déjà fait deux fois ». Son ambition et celle du gouvernement sont donc claires s'accordant de **continuer les déprogrammations, continuer d'ouvrir et fermer des lits à la petite semaine**, d'y poster des personnels peu ou mal formés... Bref poursuivre et amplifier le démantèlement de l'hôpital et de notre statut...

Ces constats amers, ne font pourtant que renforcer notre détermination à exiger des conditions de travail et de prise en charge digne! La CGT du CHU de Nantes est toujours à vos côtés pour porter les revendications. **Et toi, tu vas faire quoi? Il est toujours temps de s'organiser collectivement, syndique toi!!!**

L'important c'est pas la chute c'est l'atterrissage...

Sommaire:

- Page 1: Un an de crise Covid...
- Page 2: Transformation de la fonction publique: « les lignes directrices de gestion »
- Page 3: Télétravail une non signature pour un non accord.
- Page 4: 2026: Un Hôpital à la hauteur des enjeux de Santé publique
- Page 5: Retours en images sur les dernières mobilisations
- Page 6: 2021 Années d'élections professionnelles
- Page 7: La CGT au quotidien c'est aussi...
- Page 8: Calendrier et bulletin d'adhésion



Transformation de la fonction publique les "lignes directrices de gestion"



Après les attaques du code du travail (lois EL KHOMERIE et MACRON), c'est au tour de notre statut de subir l'austérité. Le petit « DUSSOPT » a laissé son empreinte sous l'empire MACRON par une loi du 6 août 2019 appelée la loi de la transformation de la fonction publique, ou bien encore, pour être plus précis la casse du statut et plus largement de la fonction publique.

Cette loi consiste entre autres à diminuer la représentativité des salariés, à supprimer le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, à limiter le rôle de la commission administrative paritaire et à instaurer la méritocratie.

Notre direction s'est empressée de convoquer les organisations syndicales pour nous présenter leurs orientations, principalement sur les avancements de grades, qu'ils nomment les Lignes Directrices de Gestion directement inspirées de la dite Loi.!

Pour 2021, les avancements de grade seront maintenus dans les mêmes conditions que les années précédentes mais sans l'avis des CAPL, celles-ci n'étant plus compétentes à donner leur avis, la décision appartenant désormais au Directeur Général.

Les avancements de grades à compter de 2022 se feront majoritairement au « MÉRITE » avec un nombre de promotions toujours conditionné à un ratio. La part réservée dans le calcul qu'impose la direction dans le classement des agents promouvables sur le tableau d'avancement est de 60%. Ce mérite sera défini lors de l'entretien professionnel avec l'encadrement où vous serez évalué sur des objectifs qui devront être atteints, la notation ayant été abrogée pour 2021.



Ce qui est très préoccupant, c'est la fin du versement de la prime de service à compter de 2022 dans les conditions actuelles. Celle-ci pourrait être versée au MÉRITE avec peut-être une part fixe et une part variable en fonction de notre « investissement », selon les dires de la direction.

Pour la CGT cela relève plutôt de la soumission dans le contexte actuel. Rien ne transpire à ce sujet au niveau du Ministère, mais le pire reste à venir, restons vigilants. Ce flou artistique fait partie des raisons pour lesquelles la CGT n'a pas signé le protocole au rabais du « SEGUR ».

"Forfait Mobilités Durables"

2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables », pour que le CHU de Nantes s'y emploie.

Pour l'année 2020 cette indemnité est limitée à 100 Euros et vous avez jusqu'au 28 février 2021 pour en faire la demande. Pour l'année 2021 le forfait mobilités durables s'élèvera à 200 Euros, avec des demandes à adresser à partir du 1er septembre 2021.

Attention, la direction se réserve le droit de supprimer l'accès à une place de parking à tous les agents bénéficiaires d'un remboursement de transport public ou d'un « forfait mobilités durables ». Mais des dérogations pourront être mises en œuvre, n'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles difficultés.

Quand à l'indispensable augmentation des parkings vélo: la direction vient juste de lancer « une étude de faisabilité »... Après il leur faudra certainement attendre une étude médico-économique...

Depuis plusieurs années la CGT du CHU de Nantes revendique le versement d'une indemnité transport pour les personnels venant en vélo ou en covoiturage. Il aura fallu attendre la parution du décret n°2020-1554 du 9 décembre



Télétravail : une non-signature pour un non-accord

Le Télétravail fait parti des évolutions majeures des modalités du travail de ces dernières années et a connu une mise en œuvre à marche forcée ces derniers mois. Il convient donc d'apporter sur ce sujet une réflexion sérieuse et non pas travestir et de caricaturer les avis donnés en instances, comme le fait la CFDT du CHU de Nantes dans son tract du 16 février).

Ne leur en déplaise, nous ne considérons pas « le télétravail comme une régression ». La CGT du CHU de Nantes n'est pas contre sa mise en place, et nous avons, à plusieurs reprises, accompagné des agents souhaitant en bénéficier. Par contre nous revendiquons de réelles protections pour ces salarié.e.s par la mise en place d'un cadre sécurisant, prenant en compte les risques (avérés) de surcharge de travail... Mais au lieu de cela nous avons plutôt assisté à :

J'ai une idée... Si on faisait une charte... On finira bien par trouver des signataires...



Rappelons donc que télétravail est régi par des textes de lois et sa mise en œuvre n'est donc pas soumise à la validation d'une charte.

Sur le plan national: le télétravail a fait l'objet d'un Accord National Interprofessionnel (A.N.I) en 2005, puis d'une traduction dans le code du travail en 2012, avant de faire l'objet d'un nouvel A.N.I en Novembre 2020. Considérant que cet accord poursuit la dérive constatée en matière du droit du travail et d'employabilité (glissement de la responsabilité de l'employeur sur les salarié.e.s), et qu'aucune de nos exigences (prise en charge des équipements de travail, effectivité du droit à la déconnexion, etc..) n'ait été prise en compte, La CGT n'a pas signé ce texte.

Sur le plan local: La direction du CHU de Nantes a souhaité retraduire et décliner ces textes sous la forme d'une « Charte du Télétravail ». Mais pour La CGT il est inconcevable de valider des éléments délétères comme:

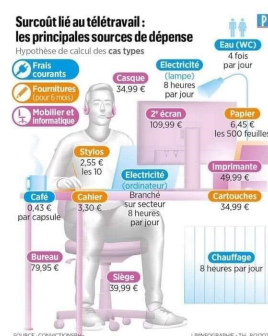
• **L'obligation de connexion:** l'administration se réservant le droit de joindre l'agent en télétravail sur une amplitude horaire de 9h30 (entre 8h30 et 18h). Alors que l'amplitude horaire journalière de travail est de 7h30. Créant de fait une astreinte non rémunérée de 2 heures par jour.

• **L'obligation de présence:** Par « les nécessités de service prévalent et peuvent justifier une modification hors délai du planning prévu ». Le CHU se donne le droit d'outre passer la réglementation en vigueur et de mettre en cause le délai de prévenance de 48h.

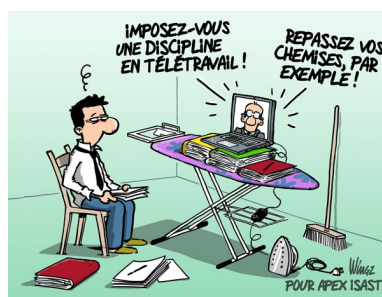
• **L'obligation de résultat ?** lors de l'évaluation professionnelle les objectifs posés devront être atteints. Mais comment s'assurer que ces objectifs imposés (charge de travail) aux agents en télétravail n'excèdent pas le temps de travail réglementaire? Alors que les avancements de grade à compter de 2022 se feront dans les critères retenus par l'administration majoritairement au MERITE

• **Une indemnisation minimaliste:**

Electricité, chauffage, équipements informatiques... Selon une étude du cabinet « Convictionrh » (avec un nom pareil, on nous accusera pas de connivence...), le coût du télétravail peut s'avérer important et dépasser allégrement les 100 Euros par mois. Avec les 1,50€ d'indemnité par journée de télétravail la « Charte du CHU » ressemble plus à une aumône! Rien concernant les réparations et l'entretien des ordinateurs personnels...



• **La Non reconnaissance des accidents de service en télétravail ?** Un accident de travail ayant lieu au domicile permettra t'elle à l'employeur de le « confondre » avec un accident domestique...



• **L'absence de mesure spécifique à l'ergonomie et l'environnement de travail:**

quel financement pour les fauteuils de bureau, les roller-mouse et autres dispositifs de prévention? Quelle prise en compte des repas, puisque

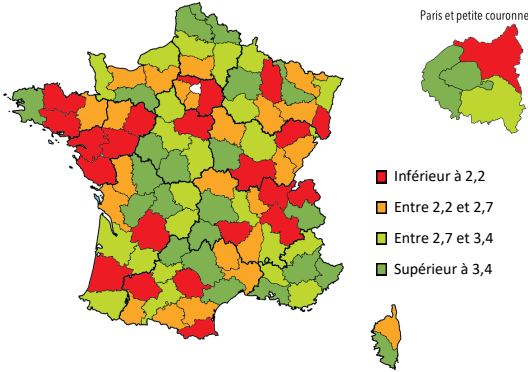
le CHU et le CGOS participent aux coûts des repas facturés aux selfs du CHU. Nous exigeons pour ces agents l'obtention de chèque repas!

Libre aux organisations CFDT et Acteurs Santé de se féliciter d'avoir signé une charte qui contient des éléments en deçà de la réglementation en vigueur. **Mais faire croire qu'elle « permettra [...] d'avoir un cadre réglementaire [...] permettant de télé-travailler » relève de la malhonnêteté!**

Les salarié.e.s sont en droit d'attendre autre chose qu'une charte qui risque fort d'aggraver la déréglementation et de favoriser le développement d'un télétravail dépourvu de garde-fou...

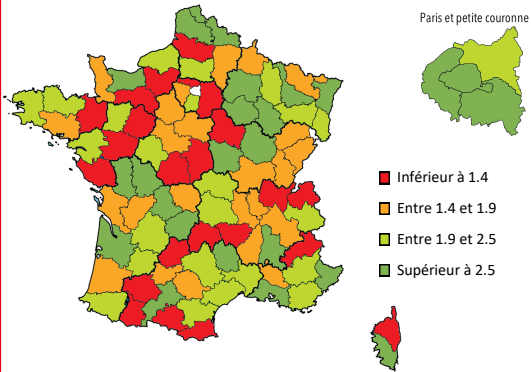
2026: Un Hôpital à la Hauteur des enjeux de Santé publique?

Nombre de scanner pour 200°000 Habitants



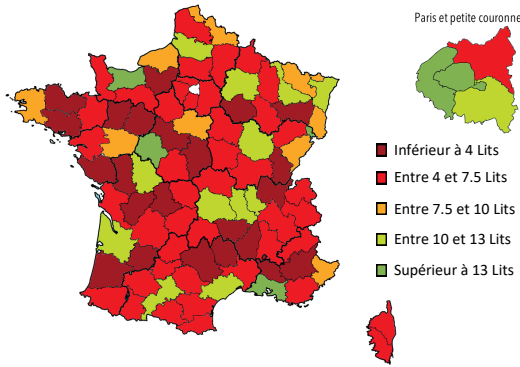
Le nombre de scanners rapporté à la population s'établit à 2,8 scanners pour 200 000 habitants pour la France entière. La Loire Atlantique et la Région Pays de la Loire apparaissent comme gravement déficitaires.

Nombre d'IRM pour 200°000 Habitants



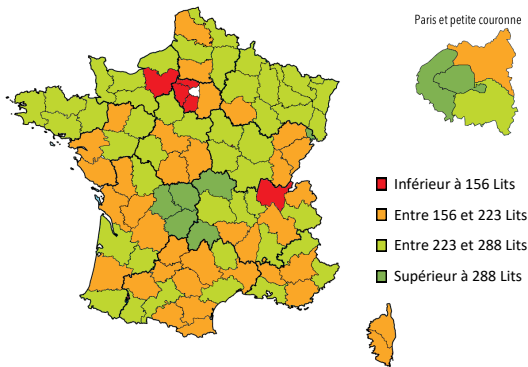
Le nombre d'IRM rapporté à la population s'établit à 2,1 appareils pour 200 000 habitants pour la France entière. La Loire Atlantique semble être à la moyenne. Mais les délais d'attente reste trop long.

Nombre de lit de Réanimation pour 100°000 Habitants



Le nombre de lit de réanimation rapporté à la population s'établit à 7,9 lits pour 100 000 habitants pour la France entière. La Loire Atlantique et la Région Pays de la Loire apparaissent comme gravement déficitaires.

Nombre de lit de Médecine pour 100°000 Habitants



Le nombre de lits et places de médecine rapporté à la population s'établit à 230 pour 100 000 habitants pour la France entière. La Loire Atlantique apparaît comme déficitaire. Pire la région Pays de la Loire est bonne dernière.

Alors qu'en 2020 nous redécouvrons avec effroi les faiblesses de notre système de santé. **Après plusieurs décennies d'austérité budgétaire, nos capacités d'hospitalisations et de diagnostics s'avèrent largement inférieures aux besoins et clairement sous dotées.**

Pour la CGT, le constat est clair, sur le plan National le gouvernement doit engager un véritable plan de rééquipement des hôpitaux! Au bas mots, il faudra **doubler nos moyens d'imagerie médicale**; il faudra **augmenter massive-ment nos capacités réanimatoires** et passer des quelques 5.300 lits à plus de 7.500 lits et il faudra **suivre cette même logique pour les lits de médecine, de chirurgie et obstétrique.**

Sur le plan départemental, la situation est encore plus catastrophique (cf cartes ci-contre). Avec un nombre de scanners, de lits de réanimation, de lits de soins continus inférieur à la moyenne national, ou encore de lits de médecine notre département est encore plus sous doté. **Et ce alors même que Nantes joue un rôle régional** dans la prise en charge des patients puisque prêt de 25% des patients hospitalisés en MCO sont domiciliés dans un autre département. **Faire croire que l'ouverture de lits De Soins de Suite et de Réadaptation pourra compenser ces déficits relève d'un véritable aveuglement idéologique.**

Le projet Île de Nantes est construit pour répondre aux exigences de réduction capacitaire et à la contraction de l'offre de soins publiques... S'il voit le jour, il dégradera l'accès aux soins pour plusieurs décennies...

EN CLAIR, LEUR PROJET DE NOUVEL HÔPITAL SUR L'ÎLE DE NANTES RESTE...



Retour en Images

sur les dernières mobilisations



C'est avant tout la mobilisation qui paye. Sans la journée de grève et de manifestations du 15 octobre pas d'augmentation du Complément de Traitement Indiciaire en Décembre (puisque les signataires étaient en accord sur une mise en œuvre « raisonnable » au 1^{er} mars 2021). C'est bien sous la pression que le soir même le premier ministre annonçait l'avancement du calendrier. On attend toujours le troisième volet de 117 euro pour atteindre les 300 euros revendiqués!



17 Novembre 2020: Grève Nationale, 1 an de mobilisation et de revendications des Manipulateurs-Radio!

TÉLÉNANTES 11 Décembre 2020: Des Infirmières en psychiatrie épuisées qui demandent plus de moyens humains...



21 Janvier 2021: Salariées du Sanitaire, du médico social et du social Uni.e.s pour une juste rémunération !

Samedi 12 Décembre

Samedi 06 Février



Plus de 600 manifestants !!!



LE SYNDICAT CGT DU CHU DE NANTES EST POUR LA CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL MODERNE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PROFESSIONNELS ET À CEUX DE LA POPULATION ! C'EST POURQUOI IL EST URGENT DE STOPPER CE PROJET ! SEULE UNE RÉÉVALUATION COLLECTIVE ET DÉMOCRATIQUE PERMETTRA D'ARRÊTER LES POLITIQUES DE CASSE DE L'HÔPITAL PUBLIC



POUR DIRE NON AUX SUPPRESSIONS DE LITS ; DIRE NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ; DIRE NON À LA MARCHANDISATION DE LA SANTÉ!

2021: Année d'élections professionnelles

Votez pour les candidat.e.s CGT; Votez pour vous!

Je vote
**Elections
CNRACL**
la cgt 1^{er}/15
MARS 2021
PAS TOUCHE A MA CAISSE DE RETRAITES

VOTER CGT c'est lutter pour une retraite décente à 60 ans, et permettre aux jeunes et demandeurs d'emplois de trouver du travail dans ce contexte difficile.

VOTER CGT c'est se battre pour la reconnaissance des emplois pénibles et des départs en retraite adaptés.

**ACTIFS, RETRAITES
DU 1^{ER} AU 15 MARS
VOTONS CGT**

Les élections du conseil d'administration de la CNRACL sont un rendez-vous important dans un contexte revendicatif exceptionnel pour l'avenir de la retraite et de la protection sociale dans son ensemble.

VOTER C'EST AGIR : Notre régime de retraite géré par la CNRACL est l'un des derniers à organiser un suffrage universel direct pour désigner les membres de son Conseil d'Administration. La CGT accorde une légitimité aux membres élu-e-s, et condamne la mise en place des décideurs nommés.

La **CNRACL** est notre caisse de retraite, elle agit quotidiennement pour les personnels en activité dans le cadre des accidents de service et de maladies professionnelles.

VOTER CGT aux élections CNRACL, affirme notre détermination contre l'instauration d'un système de retraite à points, et réaffirme clairement notre attachement au système des retraites par répartition et particulièrement à notre régime de retraite.



**DONNE-TOI LE DROIT
VOTE CGT**



LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS POUR LES SALARIÉ.E.S DES «TRÈS PETITES ENTREPRISES» AURONT LIEU DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021.

Ces salarié.e.s bien souvent éloigné.e.s des différentes structures syndicales. Ce sont pourtant près de 5 millions de personnes qui sont concerné.e.s par ces élections.

Ces voix sont pourtant essentielles pour déterminer la représentativité des organisations syndicales pour les 4 prochaines années au plan national, territorial et dans les branches d'activité.

Elles contribueront à définir pour chaque organisation le nombre de représentants dans les commissions paritaires régionales, de conseillers prud'hommes...

**Sensibilisons autour de nous sur
l'importance de faire entendre
son vote!**

Les unions locales sont à la disposition de ces salarié.e.s pour répondre à leurs attentes.



La CGT au quotidien c'est aussi...

...des colères qui ne retombent pas :

ON N'A PAS DE MOYENS...
PAS ASSEZ DE PERSONNES...
PLUS DE MÉDICAMENTS.

AUTANT TRANSFÉRER
LES HÔPITAUX EN
POMPES FUNÈBRES...

ON GAGNERA
DU TEMPS...



Nous constatons encore qu'à peine 4% de la population française a été vaccinée, pendant que l'Angleterre pécore à 25%. On ne répare pas 35 ans de casse de notre système de santé en une année. La santé publique ne se réalise pas dans l'urgence, surtout après avoir coupé tous moyens d'agir. Nous n'avons plus de santé publique en France, nous n'avons plus qu'une régulation de l'offre de « soins », une offre clairement insuffisante. C'est ce que nous disions déjà en 2019... Et reste aujourd'hui toujours d'actualité !!!

...des injustices qui sont réparées :

Depuis plusieurs mois nous sollicitons la direction pour obtenir le paiement en heures majorées, des heures réalisées dans le cadre de l'astreinte (décret n°2020-718 du 11 juin 2020 et décret n° 2020-1309 du 29 octobre 2020). Après une très longue tergiversation la Direction nous donne enfin gain de cause. Cette régularisation devrait normalement intervenir sur la paye de mars.

...le droit de grève à défendre :

Dernièrement, la Direction s'est fendue d'une nouvelle lubie, souhaitant nous faire parapher un document protocolaire sur le droit de grève au sein du CHU.

Si certes y apparaissent des données réglementaires comme les délais minima de déclaration, d'autres sujets sont très contestables.

En premier lieu la définition d'effectif minimum qui comme il est proposé « Conformément à la jurisprudence en vigueur, le service minimum n'est pas nécessairement déterminé par référence aux effectifs des samedis, dimanches et jours fériés. ». Pas nécessairement laisse normalement place à la négociation avec les Organisations... Mais dans les faits, telle n'est pas l'intention de la Direction qui au vu des effectifs, préfère tendre vers l'objectif de zéro agent non assignés...

Le plus inquiétant restant le calcul de la retenue sur salaire fixée à 1/151,67 par heure de grève, sans aucune mention des éléments de paye non retenus dans le calcul de cette fraction. La notion de retenue maximale sur salaire fixée par les lois fiscales n'est pas mentionnée! Et enfin alors que la règle du 1/30 est toujours en vigueur pour 1 jour de grève, **la direction en s'appuyant sur le taux horaire met en place une augmentation de retenue de salaire pour une journée de grève de plus de 25%** (exemple pour journée de 7h30: $1/151,67 \times 7,5 = 1/25$)... À suivre...



POURQUOI ME SYNDIQUER À LA CGT ?

La CGT défend les intérêts individuels et collectifs des salariés. Dans un contexte de recherche de « réduction du coût du travail », nous constatons que nous n'avons pas les mêmes intérêts que nos employeurs. En prenant nos affaires en main, nous pouvons faire changer les choses. L'action collective permet des avancées en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité...

A QUOI SERT L'ARGENT DE MA COTISATION ?

La cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation (formations syndicales, réunions, tracts, etc...). Elle contribue au financement solidaire de la CGT à tous les niveaux, ainsi qu'à la solidarité avec des secteurs en lutte.

TROUVERAI-JE MA PLACE DANS LA CGT ?

Être syndiqué, c'est apporter ses connaissances, ses compétences au collectif. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien. Tous les salariés ont leur place dans le syndicat. Ce sont les adhérents qui décident dans le respect de la démocratie et des statuts de l'organisation.

ME SYNDIQUER, CELA M'APPORTE QUOI ?

Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code du travail, statut de la fonction public hospitalière, convention collective, contrat de travail...).

Nous proposons également des formations syndicales spécifiques. Il s'agit ainsi d'aider tout syndiqué à se doter des compétences lui permettant de faciliter son investissement dans l'activité syndicale et dans la prise de responsabilité.

Être syndiqué, c'est aussi et surtout être acteur de l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail.

EST-CE QUE MON EMPLOYEUR SERA INFORMÉ DE MON ADHÉSION ?

Non en aucun cas, la CGT ne communique ni ne transmet les informations sur ses adhérents.

Calendrier Premier Semestre 2021

21 Janvier 2021:
Journée de grève et manifestation.

Jeudi 3 & Vendredi 4 Juin:
Congrès CGT CHU de Nantes

Vendredi 29 Janvier: CHSCT

Lundi 1^{er} Février: CTE

Election CNRACL
1^{er} au 15 Mars 2021

8 Mars 2021:
Journée Internationale de lutte pour le
droit des femmes

Vendredi 12 Mars: CHSCT

Lundi 15 Mars: CTE

Samedi 1^{er} Mai:
Journée Internationale
De lutte des Travailleurs



Lundi 10 Mai: CHSCT

Lundi 17 Mai: CTE

Au vu du contexte actuel nous ne sommes pas en capacité de programmer des formations sur ce premier semestre. Vous pouvez déjà prendre date pour le second semestre!

- 04/10 :formation bulletin de salaire
- 21/ 10 et 28/10 formation Statut
- 18 et 19/11 formation congés maladie
- 9 et 10/12 formation Connaissances Syndicales

Procès de l'hôpital Public:

analyse des principales réformes de l'hôpital public sur les quarante dernières années à lire sur:
<https://blogs.mediapart.fr/florian-vivrel/blog>

**25 ans de réforme, 15 ans d'austérité
et vous vous étonnez que l'Hôpital
Public n'ait plus de lits ni de soignants?**



Le combat continue! On a besoin de vous! C'est le moment pour se syndiquer!

Nom : Prénom:
Etablissement : Service :
Adresse :
N° téléphone: Adresse Mail :

- Je souhaite adhérer à la CGT
 Je souhaite prendre contact avec la CGT pour avoir plus de renseignements sur la syndicalisation

Siège Social: HOTEL-DIEU, 3, Rue Gaston Veil - 44093 NANTES Cedex 1 02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37

Hôpital G & R Laënnec : 02 40 16 59 48 Hôpital Saint-Jacques : 02 40 84 65 71
Site Internet : www.cgt-chu-nantes.org - e-mail : com@cgt-chu-nantes.org - Facebook : <https://www.facebook.com/cgtchunantes> - Twitter : @CgtChuNantes